

Université de Nantes  
UFR Lettres et Langages  
Année Universitaire 2005-2006

# Discours Dossier de validation

Analyse du discours des médias :  
le discours de vulgarisation  
scientifique dans la presse

Boucard Brice  
Juin 2006

Master 1 mention « Langues et Langages »  
Spécialité « Sciences du Langage »

# 1 Introduction

Qui n'a jamais lu au moins un article de la section estampillée "Science" d'un journal quelconque, quotidien ou hebdomadaire, ou bien un article ou débat à propos de phénomènes ou de recherches scientifiques ? Ce genre d'articles ne sont, en fait, aucunement comparables aux articles scientifiques à proprement parler qui paraissent quant à eux dans des revues auxquelles participent des chercheurs. Ces articles se trouvent être des articles de vulgarisation scientifique, notion relativement floue comme le montre [Reboul-Touré \(2004\)](#) : « *Le discours de vulgarisation scientifique qui se présente comme un discours intermédiaire sur l'éventail des discours de transmission des connaissances est par essence un lieu hétérogène considéré comme un discours second brassant des discours sources.* ». Qu'est-ce que la "vulgarisation" ? *Le Petit Larousse* définit la vulgarisation comme l'« *Action de mettre des connaissances techniques et scientifiques à la portée des non-spécialistes, du plus grand nombre* » et il est courant de considérer que cette "transmission" de connaissances ardues à un public non-initié se fait par le biais d'un langage simple<sup>1</sup> et de schémas<sup>2</sup>. [Charaudeau \(1997, 60-63\)](#), quant à lui, exprime une vision légèrement différente : « *la vulgarisation, dans les médias, ce n'est pas seulement chercher à « expliquer simplement », comme il est souvent dit dans les écoles de journalisme* » ; en effet, selon lui, la vulgarisation est commune aux discours informatif et discours didactique qui « *se rejoignent [...] dans l'activité d'explication* », celle-ci n'étant pas, dans ces deux types de discours, « *démonstrative, comme on la trouverait dans un ouvrage scientifique, mais une explication explicite* » ; ainsi, la vulgarisation ne consiste guère « *à fonder une vérité mais seulement à la mettre en évidence dans un cadre d'intelligibilité accessible à un grand nombre* » ; et P. Charaudeau de préciser : « *toute tentative de vulgarisation est par définition déformante* », le degré de cette "déformation" étant corrélé au public visé, c'est-à-dire que plus le public « *est large, aussi bien sur le plan sociologique qu'intellectuel et culturel, et plus un savoir d'origine devra être transformé, voire déformé, pour paraître accessible à celui-ci* » et, de fait, plus ce savoir sera partagé, compris par une vaste audience, moins il informera, c'est-à-dire que ce savoir sera moins susceptible d'être utilisé (p. 249).

Notre but, ici, est de voir quels sont les mécanismes discursifs mis en place par les journalistes lorsque, se saisissant d'un phénomène ou d'une expérience scientifique, il tente de rendre accessible, si ce n'est au plus grand nombre, au moins à leur lectorat. Pour ce faire, après avoir abordé quel est le contrat de communication qui régit les médias et plus spécifiquement les médias d'information, nous analyserons trois articles, tous parus dans le journal *Le Monde*, traitant du même thème - à savoir les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) - et rédigés par deux auteurs différents :

– Hervé Kempf, auteur des articles

\* « Le débat sur les risques est toujours aussi vif », publié le 24 mai 2003 ;

---

1. Sur ce point, on peut consulter l'article - extrêmement réduit - « Vulgarisation » sur « *L'encyclopédie libre* » consultable en ligne, *Wikipédia*.

2. Il suffit de nous rappeler les jours et les semaines qui ont suivi le tsunami du 26 décembre 2004 : que de schémas explicatifs - sur la cause et le "développement" des tsunamis, sur la tectonique des plaques... - nous ont été proposés, que ce soit dans les journaux télévisés ou dans la presse...

- \* « Les OGM entre le droit et la politique », paru dans l'édition du 07 novembre 2003 ;
- et Régis Guyotat, auteur d'un "reportage" - ce qui implique un contrat de communication différent de celui d'un article "normal" - intitulé « Dans le Loiret, des exploitants se disent prêts à un emploi contrôlé », publié dans l'édition du 03 juillet 2003.

## 2 Le contrat de communication

### 2.1 Le contrat médiatique

La communication, qu'elle soit médiatique ou non, repose sur, ou plutôt s'inscrit dans une situation, dans un contrat de communication qui donne son sens justement à la communication, comme l'affirme Charaudeau (1997, 67) : « *Il n'y a donc pas d'acte de communication qui puisse avoir du sens hors d'une situation de communication particulière.* » et, page suivante, « [...] nous postulons que tout acte de communication, pour ce qui est de sa signification, dépend d'un contrat de communication. ». Ce contrat de communication repose sur deux types de données que nous n'allons que mentionner, citer brièvement <sup>3</sup> :

- les données externes, c'est-à-dire « *les données, qui dans le champ d'une pratique sociale déterminée, témoignent des régularités comportementales des individus qui échangent à l'intérieur de ce champ, des constantes qui caractérisent ces échanges et qui se sont stabilisées dans une période donnée de la mise en oeuvre de cette pratique* » et qui ne sont pas langagières ; « *ces données constituent les contraintes situationnelles de tout acte de communication* », contraintes que Charaudeau (1997) regroupe « *en quatre catégories dont chacune correspond à un type de condition énonciative qui préside à toute production langagière* » :
  - “condition de finalité” : « *tout acte de communication [est] ordonné en fonction d'un but, d'un objectif* » ;
  - “condition d'identité” : « *tout acte de communication dépend des sujets qui s'y trouvent inscrits, en l'élargissant à la nature psychologique et sociale des partenaires de l'échange* » ;
  - “condition de propos” : « *tout acte de communication se construit autour d'un domaine de savoir, une façon de découper le monde en « univers de discours thématiques », à propos duquel se produit l'échange* » ;
  - “condition de dispositif” : « *l'acte de communication se construit d'une façon particulière selon les circonstances physiques dans lesquelles il se déroule* ».
- les données internes, c'est-à-dire « *les données proprement discursives* » qui se fondent sur les contraintes situationnelles. P. Charaudeau considère que « *ces données se répartissent sur [...] trois espaces de comportements langagiers* » :
  - “espace de locution” : « *l'espace dans lequel le sujet parlant doit résoudre le problème de la « prise de parole »* » ;

---

3. Pour un bref aperçu de ce qu'est le “contrat de communication”, voir Charaudeau (1992) ainsi que l'article « Contrat de communication » in Charaudeau & Maingueneau (2002) ; pour plus de détails, consulter Charaudeau (1997, 68-72) sur lequel nous nous basons ici.

- “espace de relation” : « *l’espace dans lequel le sujet parlant en construisant sa propre identité de locuteur et celle de son interlocuteur (ou destinataire) établit des rapports de force ou d’alliance, d’exclusion ou d’inclusion, d’agression ou de connivence avec celui-ci* » ;
- “espace de thématization” : « *l’espace dans lequel sont traités et organisés le ou les domaines de savoir, le ou les thèmes de l’échange, que ceux-ci soient prédéterminés par les instructions contenues dans les contraintes situationnelles ou introduits par les participants à l’échange* ».

Le contrat de communication médiatique se caractériserait par sa finalité, comme le laisse entendre Charaudeau (1997, 73) : « *La finalité du contrat de communication médiatique se définit comme une finalité double, en tension entre deux visées qui correspondent chacune à une logique symbolique particulière : une visée de « faire savoir », ou visée d’information à proprement parler, qui tend à produire un objet de savoir, selon une logique civique : informer le citoyen ; une visée de « faire ressentir », ou visée de captation, qui tend à produire un objet de consommation marchande selon une logique commerciale : capter le plus grand nombre pour survivre à la concurrence, mais aussi éthique : séduire pour éduquer* ». Cependant, dans le contrat de communication médiatique, si ces deux visées “s’influencent” l’une l’autre, c’est la visée informative qui prédomine et non pas la visée de captation (nous y reviendrons dans la partie suivante).

## 2.2 Le contrat de presse d’information

De tous les médias, la presse d’information, faut-il le dire, est sans conteste le plus ancien puisque l’on en trouve des traces dans la Rome antique et surtout en Chine où le premier journal au IX<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>. Si la presse d’information partage nombre de caractéristiques avec les autres médias d’information que sont la radio et la télévision, il n’en reste pas moins que certains éléments diffèrent : tout d’abord, le rapport au temps<sup>5</sup> de la presse écrite est autre que celui de la radio ou de la télévision dans la mesure où le support papier est bien moins malléable que les supports radiophoniques et télévisuels : ainsi, dans ces derniers supports, il est aisé de rendre compte, quasiment en temps réel ou du moins avec un temps de latence extrêmement court, des événements comme on a pu le constater de manière extraordinaire sur les chaînes de télévision et ondes radiophoniques non continues lors des attentats du 11 septembre 2001 ou encore - de manière moindre - lors du tsunami du 26 décembre 2004 ou bien de façon beaucoup plus “anodine” par le biais de chaînes et de stations d’« *information en continu* » pour reprendre la formule de France Info. Ainsi, pour ce qui est de la presse écrite, nous sommes bien loin des éditions spéciales qui foisonnent dans les *Lucky Luke* et autres westerns. De plus, le rapport établi entre le locuteur - le journaliste, en l’occurrence - et l’allocutaire - le lecteur donc - est légèrement différent, nous semble-t-il, dans la presse écrite que dans les autres médias d’information dans la mesure où si l’allocutaire est toujours passif il n’en reste pas moins vrai que lui est donnée la possibilité de

4. Cf. l’article « Histoire de la presse » in *Encarta*.

5. À ce propos, consulter la première partie intitulée « Le temps » in *Jamet & Jannet (1999)*.

réagir mais cette réaction n'a pas la même "forme" selon le média : en effet, si de plus en plus, on constate une certaine "interactivité" dans les domaines radiophonique et télévisuels notamment lors de débats, de talk-shows, la presse écrite ne laisse qu'une possibilité au lecteur : le courrier des lecteurs... Il est à noter que la presse écrite lorsqu'elle "se fait" électronique tend de plus en plus vers les autres médias, tant pour ce qui est du rapport au temps que pour ce qui est du rapport journaliste-lecteur avec l'existence de forums, de salons de discussions...

Les médias d'information se fixent donc pour but de transmettre des savoirs que le public ignore ; mais qu'est-ce que le public au juste ? En effet, le public, le plus grand nombre est hétérogène tant sociologiquement que culturellement et intellectuellement ce qui implique que si les médias souhaitent toucher ce plus grand nombre ils doivent poser *a priori*, chez leur lecteur - pour ce qui est de la presse -, une certaine base de connaissance "faible" et l'apport informatif sera fonction de cette hypothèse et ce pour des raisons évidentes de contraintes économiques ; en effet, si la base de connaissances était considérée comme importante, l'apport informatif serait donc extrêmement riche pour ceux n'en bénéficiant pas et les médias auraient des problèmes de diffusion et par conséquent des soucis économiques<sup>6</sup>. Les médias sont donc soumis à une double logique, comme le montre bien Charaudeau (1997, 9-10) : les « *médias d'information*, donc, fonctionnent selon une double logique : une logique économique selon laquelle tout organe d'information agit comme une entreprise avec pour finalité la fabrication d'un produit qui se définit par la place qu'il occupe sur le marché d'échange des biens de consommation (les moyens technologiques mis en oeuvre pour le fabriquer font donc partie de cette logique) ; une logique sémiologique (au sens large) selon laquelle tout organe d'information doit être considéré comme une machine produisant des signes (c'est-à-dire des formes et du sens), lesquels s'originent dans la partie de l'activité humaine qui s'emploie à construire du sens social. » Il semble évident que ces deux logiques s'influencent mutuellement : la logique économique peut être à l'origine de la logique sémiologique et la logique sémiologique peut servir la logique économique ; ainsi, nous pouvons supposer que les éditoriaux peuvent rendre compte de l'interpénétration de ces deux logiques. C'est d'ailleurs celle-ci<sup>7</sup> qui, sans doute, contribue à ou est responsable de la "dislocation" du "quatrième pouvoir" que constituait ou du moins que l'on attribuait à la presse<sup>8</sup>, à savoir que la presse pouvait et se devait de mettre à jour et de dénoncer les violations des droits par les trois pouvoirs démocratiques que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire et constituer ainsi « *un recours des citoyens* »<sup>9</sup>. Ce "statut" renvoie donc à une dimension civique de l'information, qui selon Charaudeau (1997, 30-31) constitue en fait une auto-justification de l'activité même d'informer des médias : « [...] les médias tentent de fonder leur activité sur ce que

6. Cf. Charaudeau (1997, 8).

7. Sur l'influence et l'emprise du monde économique sur la presse, consulter l'organigramme « La carte du PPA (Parti de la Presse et de l'Argent) », paru dans le premier numéro, daté du mois de mars 2006, du bimensuel *Le Plan B*.

8. Cf. l'éditorial du *Monde Diplomatique* du mois d'octobre 2003 intitulé « Le cinquième pouvoir » dans lequel son auteur, Ignacio Ramonet, après avoir rappelé le rôle de contre-pouvoir de la presse, aborde les problèmes de la concentration des médias - cf. note 7 - et propose de refonder ce contre-pouvoir.

9. Ignacio Ramonet, déjà cité.

*l'on appellera le postulat de la démocratie. [...] Prenons comme représentant de ces discours d'auto-justification celui du médiateur du journal Le Monde*<sup>10</sup> : « Quant au droit d'informer, il n'a de sens que par rapport à celui de l'être, qui concourt à la formation des citoyens responsables : il est tout autant un devoir qu'un droit (...) ». Cette activité serait donc fondée sur un principe éthique. » Les médias d'information auraient donc pour but de faire que le citoyen comprenne le monde dans lequel il vit afin de construire une « vérité « civile » » ; mais, cette compréhension serait rendue difficile du fait de différents obstacles, dont les médias usent pour légitimer leur travail : ils invoqueraient ainsi la « « complexité du monde » » qu'ils dépasseraient en « mette[ant] à la portée du plus grand nombre en âge de citoyenneté les faits que celui-ci est censé ignorer et les explications qui sont données par d'autres, plus ou moins spécialistes ou savants, sur le pourquoi et le comment de ces évènements. ». Autre argument, « celui de l'« opacité » », fondé sur une certaine conception du politique, à savoir que « l'exercice du pouvoir s'accompagnerait de dissimulation, moralement condamnable, mais d'une nécessité stratégique » ; les médias d'information se chargeraient ainsi rendre public, transparent ce que le pouvoir politique avait voilé à ses citoyens.

Enfin, “informer” ne signifie pas obligatoirement “dire ce qui est vrai”, mais bien plutôt “dire ce que l'on croit vrai” ou encore “dire ce qui est susceptible d'être vrai” comme on peut le voir avec l'utilisation du mode conditionnel mais aussi par le fait que, parfois, l'information est construite sur la base de “rumeurs” ou de faits non vérifiés<sup>11</sup>.

### 2.3 *Le Monde ?*<sup>12</sup>

Le journal *Le Monde*, le seul quotidien à encore paraître le soir, constitue aujourd'hui, à n'en pas douter, la référence des journaux français, et ferait même, selon Pierre Albin Martel, « figure d'institution nationale »<sup>13</sup> mais son rayonnement, loin de se limiter aux frontières françaises, est international. Ce journal a été fondé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale - le premier numéro paraît le 19 décembre - par Hubert Beuve-Méry ; si sa création résulte de la volonté de certains Ministres du Gouvernement Provisoire de la République Française, le journal restera indépendant tant politiquement que financièrement.

10. P. Charaudeau cite ici « L'article d'André Laurens, « Le droit à l'information », paru dans *Le Monde* du 16-17 avril 1995.

11. Comme on peut le constater actuellement avec “l'affaire Clearstream”, ce que l'on peut entrepercevoir dans un article inédit du *Monde Diplomatique* - seulement disponible sur leur site Internet et que nous présentons en annexe - intitulé « Une bonne histoire de télévision » paru au mois de décembre 2005 et ce que l'on peut constater pleinement en consultant le site d'Acrimed (<http://www.acrimed.org>).

12. Sur ce sujet, consulter les encyclopédies *Universalis* et *Encarta* ainsi que le site Internet du quotidien, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr).

13. Pierre Albin Martel, « Le Monde » in *Universalis*.

## 3 Analyse du corpus

### 3.1 L'objet de discours

Les trois articles du *Monde* que nous étudions traitent tous, de manière différente cependant, de la levée prochaine du moratoire sur les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) par les instances européennes ; à cette occasion, le débat quant aux OGM refait surface et c'est sous cette dimension là qu'apparaissent les OGM dans ces articles, c'est-à-dire que les OGM posent question, et non pas seulement pour ce qui est de leur culture. C'est ce que l'article d'Hervé Kempf du 24.05.2003 montre clairement puisque les termes « débat » et « polémique » figurent respectivement dans le titre et le chapeau et nous relevons dans le corps du texte les termes « controverse », « débat », « question », termes que l'on retrouve dans l'article du même auteur et daté du 07.11.2003 auxquels on peut ajouter « doute », « désaccord » et « contradiction ». Cependant, dans l'article de Régis Guyotat, ces termes n'apparaissent pas mais l'article en soi pose les termes du débat et confronte différents points de vue.

Comment est donc formulé l'objet de discours, à savoir les OGM ? Tout d'abord, l'explicitation de ces initiales n'apparaît qu'à une seule reprise, dans l'article du 07 novembre 2003, entre parenthèses : « *les OGM (organismes génétiquement modifiés)* » ; c'est d'ailleurs dans cet article que nous observons l'explicitation de ce « moratoire sur les OGM » puisque Hervé Kempf dit « *Le "moratoire" adopté en juin 1999 en conseil des ministres de l'environnement - sous forme de deux déclarations signées par douze pays [...]* », et les guillemets encadrant le terme semble montrer une certaine hésitation quant à la façon de nommer ces déclarations. Bien souvent, les auteurs, au lieu d'utiliser « OGM », lui substituent des expressions associant un adjectif épithète à un substantif comme on peut le constater avec « cultures transgéniques » avec une extension de cette expression en « cultures expérimentales transgéniques », « produits transgéniques », « aliments transgéniques », « constructions génétiques », « manipulation génétique ». Nous pouvons constater que l'adjectif renvoie au domaine de la biologie tandis que le substantif renvoie à l'idée de création (« cultures », « manipulation ») ou à celle d'accomplissement (« produits »).

De plus, les OGM se « caractérisent » par l'opposition entre leur acceptation aux Etats-Unis et leur timide entrée sur le territoire européen ainsi que par la différence de visibilité dont ils ont fait l'objet dans ces deux aires géographiques, comme le montre les propos de Hervé Kempf (article du 07.11.2003) : « *alors que les cultures transgéniques ont été acceptées sans heurt par les consommateurs américains - tenus, il est vrai, dans l'ignorance à leur propos -, elles étaient rapidement rejetées par l'opinion européenne* ». Cette opposition tient essentiellement de l'action politique au niveau européen qui entre en conflit avec les instances législatives et juridiques européennes dénoncée par Hervé Kempf dans l'article du 07.11.2003 ; si dans cet article les lexiques politique et juridique sont extrêmement présents, ils sont tous deux présents dans l'ensemble des articles étudiés et apparaissent fortement entremêlés dans la mesure où bien souvent ils renvoient au domaine législatif, chargé de construire le droit mais

pouvoir politique avant tout ; ainsi, nous pouvons relever les termes - entre autres - « moratoire », « légalement », « l'opinion », « le droit », « la règle de droit », « directive », « gouvernement », « pouvoirs publics », « politique », « juridique ».

### 3.2 La prise en charge énonciative

Ces articles inscrivent les OGM dans une histoire toute récente puisque, à ce moment là, il ne sont “apparus” que depuis sept ans, comme le rappelle Hervé Kempf dans ses deux articles avec « *en 1996, quand les premiers cargos de soja transgénique ont franchi l'Atlantique* » et « *sept ans après leur apparition sur les plaines américaines* » ; on dote ainsi, en un sens, les OGM d'un lieu et d'une date de naissance. Mais, les OGM s'inscrivent dans une histoire de l'intervention de l'homme sur la nature bien plus ancienne comme le rappelle Jean-Noël Plessis interviewé par Régis Guyotat puisque la pratique de la greffe constituait déjà une « *manipulation génétique* ». Mais, malgré cet ancrage historique et cette pratique ancestrale, les agriculteurs ne sont pas fondamentalement prêts à produire des OGM, d'une part, parce que n'étant pas encore fixé sur la réalité des risques sanitaires et, d'autre part, par souci de l'opinion publique inquiète quant à ces mêmes risques sanitaires que constituent « *la perte d'efficacité des antibiotiques* », la possibilité d'une plus grande sensibilité aux allergies mais que certains balayaient en citant l'« *exemple* » américain. Si certains agriculteurs se disent prêts à produire, à cultiver des OGM c'est, selon eux, pour des raisons de productivité et de compétitivité et donc d'ordre économique. Mais, la logique économique, qui apparaît dans tous les articles, constitue un argument en défaveur des OGM comme on peut le voir à travers les propos de José Bové et ceux de Jean-Noël Plessis rapporté dans les articles respectivement de Hervé Kempf du 07.11.2003 et de Régis Guyotat. Ainsi, on le voit, tous ces éléments sont négatifs comme le montre le lexique utilisé : « *dangereux* », « *exploitation mercantile* », « *victime [du productivisme]* », « *perte d'efficacité* », « *problème* », « *appauvrissement* », « *bio-invasions* », « *craignent* », « *contamination* »... Peu nombreux sont les points qui apparaissent positifs : il s'agit essentiellement de la création et de la production d'OGM à but humanitaire (« *c'est bien* », « *résoudre des problèmes de malnutrition* »). Cependant, il faut préciser que les aspects négatifs exposés dans ces articles sont soumis à une certaine incertitude puisque les études sur ces points là restent « *contradictoires* », et ce qui transparait dans les textes avec l'utilisation du mode conditionnel (« *risquerait* », « *pourraient* »), de modalisateurs (« *il semble que* », « *l'exploitation mercantile qui peut en être faite* ») ainsi que d'adverbes comme « *souvent* » et « *presque* ». Ainsi, si l'homme a depuis longtemps voire depuis toujours agit sur ou tenter de modifier la nature, la science et les techniques qu'elle met en place sont problématiques. Si ces trois articles sont avant tout factuels, c'est-à-dire qu'ils rappellent avant tout des faits, rendent compte du débat sur les OGM et rappellent tous les arguments utilisés dans celui-ci, ils apparaissent dans une certaine mesure argumentatifs et ce notamment dans l'organisation des textes, dans leur structure, c'est-à-dire l'ordre de présentation des arguments ou des témoignages dans le cas de l'article de Régis Guyotat. Les auteurs de



ces trois articles sont donc amenés à délibérer des problèmes que posent les OGM et à les confronter aux avancées qu'ils produisent. Cela ne passe pas seulement par l'explicitation de ce que sont les OGM et par le lexique associé aux OGM mais aussi par la forte présence de la modalité interrogative (« *Quel est le problème ?* », « *Mais est-il possible de coexister sans se gêner ?* », « *Quel est le problème ?* », avec aussi les questions en "cascade" comme avec « *La logique politique doit-elle entrer en collision avec la logique juridique, c'est-à-dire contourner les règles nouvellement établie ? Ou, au contraire, s'y plier en l'état, au risque de s'exposer au courroux des consommateurs ?* »), questions qui peuvent se trouver "enchâssées", c'est-à-dire apparaître entre tirets, au sein d'une assertion : « *Elles ne se réduisent pas à la santé - est-il dangereux de manger des OGM ? - , mais portent aussi sur l'environnement - la dissémination massive des plantes transgéniques peut-elle affecter les écosystèmes ? - , et sur les structures agricoles - les OGM renforcent-ils une agriculture déjà en crise ou l'affaiblissent-ils encore ?* ». Nous pouvons considérer que cette modalité interrogative se trouve renforcée par le fait que bon nombre d'assertions présentent le terme « question », et exposent, font état, parfois, d'interrogations ou de méconnaissances ; l'interrogation n'est donc pas assumée mais elle apparaît bel et bien : « *La question du risque sanitaire reste ainsi ouverte* », « *la question de la capacité des OGM à déclencher des allergies reste pendante* »... De plus, nous pouvons constater une utilisation importante du discours rapporté, discours rapporté toujours accompagné de sa "source", c'est-à-dire de l'identité de l'énonciateur d'origine ainsi que sa qualification, son activité professionnelle afin de justifier la légitimité de son intervention et de sa présence dans l'article. Le discours rapporté est plus qu'omniprésent dans l'article de Régis Guyotat, ce qui paraît tout à fait logique du fait de la nature de l'article qui s'annonce comme un "reportage", ce qui implique un déplacement sur le terrain, des rencontres, des échanges avec les personnes concernées par le sujet de l'article. Il est à noter que dans ce dernier, les propos rapportés sont ceux d'agriculteurs et de "syndicalistes", des personnes de terrain donc, tandis que dans l'article d'Hervé Kempf du 24.05.2003 les propos qui nous sont proposés sont ceux de "spécialistes", de scientifiques, « *d'experts* » comme « *Gilles-Eric Seralini, de l'université de Caen* » ou « *Sophie Gallotti, de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa)* » ; il nous semble étrange que ces journalistes ne citent ni les pouvoirs publics, les politiques ni le discours juridique (et ce notamment dans l'article d'Hervé Kempf paru dans l'édition du 07.11.2003) mais se contentent de rappeler les positions émises par ces discours.

Enfin, si le débat sur les OGM n'est guère tranché, c'est aux instances décisionnelles, donc aux politiques et aux législateurs, de prendre leurs responsabilités vis-à-vis et des agriculteurs et des consommateurs, comme y invite justement Hervé Kempf en conclusion de son article du 07.11.2003 (« *Mais il faut choisir* ») et que l'on peut observer dans ces trois articles qui mettent toujours en perspective les problèmes posés par les OGM et l'action politique notamment en ce qui concerne « *les règlements sur la l'étiquetage et la traçabilité* », le terme « étiquetage » revenant à plusieurs reprises dans ce corpus.

### 3.3 Le lexique

Dans l'ensemble, ces trois articles présentent un lexique courant, ordinaire qui tend par moment, vers un lexique scientifique ou du moins pseudo-scientifique comme on peut le voir, par exemple, en étudiant les mots composés ; ainsi, si les termes « garde-fous », « contre-pouvoir » sont tout à fait ordinaires, il n'en va pas de même pour le terme « allergeo-vigilance » qui rassemble un terme tout à fait ordinaire et un autre terme qui peut sembler plus complexe mais pourtant transparent. Pire, nous pouvons relever, dans l'article d'Hervé Kempf daté le terme « métabolite » qui là semble clairement appartenir au registre scientifique ; ce terme nous renvoie au terme « métabolisme » et donc à l'organisme et à son fonctionnement. Nous pouvons relever également, pour ce qui est des "mots composés", les termes « anti-OGM » et « pro-OGM », construits à partir du "sigle" OGM qui, comme nous l'avons déjà dit, n'est explicité qu'à une seule reprise. Si ce "sigle" nous est bien connu et parfaitement transparent et sans doute un peu simplificateur, l'"équivalent adjectival" qui en est donné, à savoir « transgénique », construit sur le nom « transgène » est bien moins claire et là aussi semble se rattacher au vocabulaire pseudo-scientifique : qu'est-ce qu'un transgène au juste si ce n'est un gène transformé, un gène au-delà du gène ? Enfin, nous relevons deux expressions, que l'on pourrait dire ancrées historiquement. La première, dans l'article de Régis Guyotat, « *franchir le Rubicon* », nous renvoie à la Rome antique et à la "carrière" de César, qui bravant l'interdiction de franchir un cours d'eau, le Rubicon, "marcha" sur Rome et s'opposa à Pompée ; cette expression renvoie aujourd'hui au fait de prendre une décision grave, importante et d'en assumer la responsabilité ; ainsi, le journaliste faiot de cet agriculteur qu'il interviewe un homme courageux, qui n'hésite pas à prendre une décision qui ne fait pas l'unanimité et qui assume le risque d'être critiqué du fait de sa décision. La seconde expression apparaît dans l'article d'Hervé Kempf du 07.11.2003 et renvoie, sans doute aux propos du Général de Gaulle peu avant l'élection présidentielle de 1965 : il s'agit de « comité Théodule » ; cette expression apparaît non seulement dans le corps du texte mais également comme intertitre ce qui renforce sa visibilité bien sûr mais surtout son poids, d'autant plus qu'elle apporte une forte dimension critique dans la mesure où elle renvoie à la multiplicité des groupes de réflexion, des comités qui n'apportent pas toujours une réponse à la question qui avait motivé la constitution d'une telle instance et qui, surtout, ne répond pas aux attentes des citoyens.

## Références

- CHARAUDEAU Patrick (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU Patrick (1997). *Le discours d'information médiatique - La construction du miroir social*. Collection Médias-Recherches, INA / Nathan.
- CHARAUDEAU Patrick & MAINGUENEAU Dominique (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- JAMET Claude & JANNET Anne-Marie (1999). *Les stratégies de l'information*. L'Harmattan.
- REBOUL-TOURÉ Sandrine (2004). « Écrire la vulgarisation scientifique aujourd'hui », colloque "Sciences, Médias et Société" des 15-17 juin 2004, Lyon, ENS-LSH. Disponible à l'adresse [http : //sciences – medias.ens – lsh.fr/article.php3?id\\_article = 65](http://sciences-médias.ens-lsh.fr/article.php3?id_article=65).

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Le contrat de communication</b>	<b>2</b>
2.1	Le contrat médiatique . . . . .	2
2.2	Le contrat de presse d'information . . . . .	3
2.3	<i>Le Monde?</i> . . . . .	5
<b>3</b>	<b>Analyse du corpus</b>	<b>6</b>
3.1	L'objet de discours . . . . .	6
3.2	La prise en charge énonciative . . . . .	7
3.3	Le lexique . . . . .	9